N° 21
2nd semestre 2015

2 - 3 Actualités Régionales et Extra-Régionales

3 - 4 Parole aux Institutionnels de la Région PACA

5 Santé Environnement

6 - 7 DOSSIER NCIS - Economie Circulaire

8 - 10 Parole aux Adhérents

11 Echos de l'Association

12 Bulletin d'adhésion

Environnement-Industrie
Association loi 1901 fondée en 1974
Agréée pour la protection de l'environnement
Immeuble C.M.C.I- 2, rue Henri Barbusse
13241 Marseille cedex 01
Contact : Aurélie FLOCH
Tél : 04 91 14 30 60
Email : contact@environnement-industrie.com
Site internet : www.environnement-industrie.com

Directeur de la publication : Gérard FERREOL
Comité de rédaction : Gérard FERREOL, Aurélie FLOCH, Chloé MENARD, Céline LE GRAND
Périodicité : semestriel
Publicités : Renseignements au 04 91 14 30 60
Design graphique & réalisation : E-graf
Impression : Spot Imprimerie
Tirage : 1 500 exemplaires
Zone de diffusion : Région PACA

L'édito

DE GÉRARD FERRÉOL
Président de l'Association

IL Y A BIEN UNE PETITE REPRISE ÉCONOMIQUE MAIS COMME NOUS L'ÉVOQUIONS DANS LE PRÉCÉDENT BULLETIN : ELLE EST TIRÉE PAR LES EXPORTATIONS. LES BAISSES DU PÉTROLE ET DE L'EURO NOUS DONNENT UN BON COUP DE POUCE.

Le gouvernement a promis de ne pas augmenter les charges des entreprises, qu'en est-il réellement dans le domaine sécurité environnement ?

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse vient de décider des taux de la redevance substances dangereuses dans l'eau votée par le parlement. C'est quelques centaines de kilos Euros qui vont être prélevés sur les entreprises de notre région.
- L'Agence avait aussi proposé d'augmenter le taux de la redevance prélèvement, les représentants des industriels au conseil d'administration, ont obtenu le retrait de cette proposition. C'est quelques millions d'Euros évités pour nos entreprises.
- De nouvelles règles européennes limitent depuis le 01/01/15, les aides des Etats aux entreprises. Avec un maximum de 40 %, pouvant chuter à 10% si une norme européenne est obligatoire. Pourtant les redevances ne baissent pas.

Après les évènements de Lyon et Berre, l'Etat demande aux exploitants d'assurer eux même, la sureté de leur site, à la place de la police, d'où de nouvelles charges pour les entreprises.
D'une façon plus générale, l'application du Pacte de Responsabilité est repoussée de 3 mois.
L'opération d'économie circulaire NCIS, va elle, ouvrir des opportunités aux entreprises, cela dépend beaucoup de leur implication. La majorité d'entre elles l'a bien compris. Espérons que les retardataires ou réfractaires sauront se décider rapidement.

Un nouveau sujet de préoccupation apparait : **comment caractériser chimiquement les particules fines émises par l'industrie**. Les dernières études montrent que l'industrie est devenue minoritaire dans les émissions de particules mais le travail d'analyse des risques doit se poursuivre.

Si la reprise devient importante, il faudra être vigilant pour ne pas l'étouffer par des charges supplémentaires sur les entreprises.

Association Interprofessionnelle des Industriels de PACA
Soutenue par le réseau consulaire PACA CCI PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE CRÉE UNE HOTLINE GIDAF

Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente

Soutenue par l'ARS et la DREAL PACA dans le cadre de **l'appel à projets Santé Environnement du PRSE 2015-2019**, Environnement-Industrie lance un service d'assistance à la déclaration sur GIDAF.
Ce service entièrement gratuit s'adresse à tous les exploitants de la Région PACA soumis à l'obligation de transmettre leurs données de surveillance fréquente des émissions à l'Inspection des Installations classées (DREAL) et/ou à l'Agence de l'eau.
L'association met son expertise sur l'outil GIDAF et sa disponibilité à votre service au travers de cette assistance de type "hotline", qui n'est que l'extension à tous les industriels PACA de l'accompagnement d'Environnement-Industrie à ses adhérents.

A titre d'exemples :

- Diagnostic du blocage,
- Correction des blocages de transmission des déclarations (hors modification du paramétrage du Cadre de surveillance),
- Solution apportée à des difficultés spécifiques au programme de surveillance du site,
- Accompagnement à la déclaration en simultané

VOTRE CONTACT SOS GIDAF

SOS

Céline LE GRAND - Juriste en Droit de l'Environnement

Tél : 04 91 14 30 78

Mail : legrand@environnement-industrie.com

14 SEPTEMBRE : RÉUNION D'ÉCHANGES RELATIVE AU DISPOSITIF DE MESURES D'URGENCE EN CAS DE PIC DE POLLUTION DE L'AIR

Au mois de juin dernier, les exploitants visés par le nouveau dispositif de mesures d'urgence relatives à la pollution de l'air ont reçu un courrier de la DREAL PACA leur demandant de réaliser sous 6 mois une EIES (étude d'impact économique et social) visant à :

- présenter les mesures que chaque site pourrait mettre en œuvre en cas de pic de pollution de l'air, ainsi que
- l'analyse de leur impact économique et sociale.

15 industriels se réunissaient le 14 septembre à l'occasion d'une réunion d'échanges organisée par Environnement - Industrie afin de faire un point de calage avant la restitution de cette étude.

Les participants ont notamment pu se concerter sur l'avancement, les modalités de réalisation (interne/externe), le contenu (cahier des charges, niveau de précision...) de leur EIES en cours et analyser les écarts éventuels et les possibilités d'harmonisation des contenus.

Contact : Chloé Ménard - 04 91 14 30 61

21 SEPTEMBRE : RÉUNION «EAU ET INDUSTRIE : SDAGE/AIDES IED/ REDEVANCE SDE»

L'année 2016 sera marquée par une actualité forte dans le domaine de l'eau :

- Le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021, est en passe d'être approuvé. Après avoir été soumis à une large consultation, jusqu'au 18 juin dernier, les instances du Comité de Bassin ont désormais en charge la prise en compte des observations recueillies et l'élaboration d'une dernière version modifiée pour approbation avant la fin de l'année ;
- L'appel à projets « émissions industrielles » de l'Agence de l'Eau, visant à aider les projets de réduction des émissions de pollution dans l'eau (substitution, réduction à la source, traitement de la pollution) a été lancé en juillet dernier, et se poursuivra pour une nouvelle tranche en 2016 ;
- La nouvelle redevance « Substances Dangereuses pour l'Environnement » entrera en vigueur au 1er janvier 2016.

En partenariat avec l'Agence de l'Eau RMC et la Chambre de Commerce Régionale, une réunion de présentation a été organisée par Environnement-Industrie le 21 septembre.

80 participants sont venus s'informer sur les actualités autour de la thématique "Eau et Industrie".

BILAN D'ACTIVITÉ 2014 DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

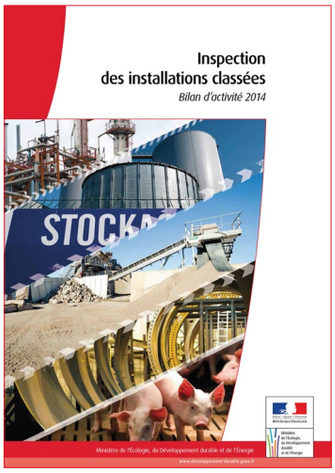

Au mois de juillet 2015, l'Inspection des Installations Classées publiait sur son site son Bilan d'activité pour l'année 2014.
Une première partie fait un point général sur :
- l'instruction des demandes d'autorisations,
- le nombre de contrôles,
- les sanctions.
Le reste du document dresse un bilan chiffré complet par Région. On retiendra notamment que la Région PACA comptait en 2014 :

- 1154 établissement autorisés, dont 80 classés SEVESO,
- 824 visites d'inspection,
- 131 arrêtés de mise en demeure.

Pour télécharger le bilan en PDF
http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/Bilans-chiffres-annuels-de-l.html

Actualités Extra-Régionales

SÉCURITÉ DES SITES SEVESO : UNE TABLE RONDE ET UNE INSTRUCTION DU GOUVERNEMENT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Au mois de juillet 2015, la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, organisait promptement une table ronde suite aux évènements malveillants survenus sur des sites classés SEVESO.
Objectif : mettre en place avec les industriels des actions pour renforcer la sécurité des sites Seveso contre le risque de malveillance.

Une Instruction du gouvernement, publiée dans la foulée le 30 juillet 2015, fixe une série d'actions à mettre en place sur les établissements SEVESO avant la fin de l'année 2015.

On y trouve entre autres :
- Inspection de chaque établissement,
- Exercice par zone de défense,
- Audits interministériels sur un panel d'établissements SEVESO,
- Amélioration et harmonisation des circuits d'information et d'alerte,
- Relations régulières entre les industriels et les forces de sécurité,
- Articulation entre l'exigence de transparence et la confidentialité des données relatives aux caractéristiques et au fonctionnement des sites SEVESO

Communiqué de presse du 17 juillet 2015 sur le site du MEDDE, Instruction du 30 juillet 2015

SÉCURITÉ INCENDIE : QUELLE RESPONSABILITÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET DE L'EXPLOITANT ?

La Fédération Française des métiers de l'incendie publie un Guide à destination des chefs d'établissements et aux exploitants assujettis à l'installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI).
L'objectif est d'attirer l'attention du chef d'établissement, des exploitants et de leurs délégataires sur la mesure de leur responsabilité, civile et pénale.
Ce guide, rédigé par des professionnels du droit, indique les grands principes à respecter pour limiter les risques de voir engagée leur responsabilité, dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Télécharger le guide sur le site : *http://ffmi.asso.fr*

PARIS CLIMAT 2015 (COP21/CMP11) : DU 30 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2015

La France a été officiellement nommée pays hôte de la 21e conférence climat en 2015 (Paris Climat 2015) lors de la 19e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie (COP19).

La COP21, que l'on appelle aussi "Paris 2015", aura lieu sur le site Paris-le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015. Elle sera l'une des plus grandes conférences internationales organisées sur le territoire français.

Cette conférence aux enjeux cruciaux doit aboutir à un accord international sur le climat qui permettra de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C.

Sur la base des travaux de la COP20 à Lima, il s'agira pour les 195 pays concernés d'aboutir à un ensemble de décisions :
- un accord ambitieux et contraignant face au défi du dérèglement climatique applicable à tous les pays ;
- des contributions nationales représentant l'effort que chaque pays estime pouvoir réaliser.
- Le financement de la lutte contre le changement climatique, dont une étape a été franchie avec la première capitalisation du "Fonds vert" à hauteur de 9,3 milliards de dollars - dont près d'un milliard de la France.
- les initiatives développées au niveau-infra-étatique, notamment par les entreprises, vont amplifier la mobilisation et viendront s'ajouter aux contributions des Etats.

Le site internet cop21.gouv.fr a été spécialement conçu pour couvrir l'évènement.
Sources: *www.diplomatie.gouv.fr* et *www.cop21.gouv.fr*

Parole aux Institutionnels

LES CCI DE PACA ACCOMPAGNENT LES ENTREPRISES VERS PLUS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Des visites énergie gratuites sont proposées par les CCI à toutes les entreprises de PACA.
Objectif : identifier les pistes d'économie, vous accompagner sur la fin des Tarifs réglementés de vente (TRV) et la hausse des tarifs…

ECO'ENERGIES : LA SOLUTION POUR RÉDUIRE VOTRE FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Pour les entreprises situées dans les Alpes-Maritimes ou le Var dont la facture d'énergie est supérieure à 30.000€ par an.

Eco'Energies est un dispositif développé par la CCI Nice Côte d'Azur, en partenariat avec un pool de spécialistes de l'efficacité énergétique.

Les prestations réalisées :
- Bénéficiez d'un audit gratuit réalisé par un expert CCI pour détecter le potentiel d'économies d'énergies de votre entreprise et définir les actions prioritaires à mettre en œuvre.
- Facilitez et sécurisez le financement de vos travaux grâce au Contrat de Performance Energétique (CPE). Ce cadre contractuel vous permettra de garantir les économies d'énergies identifiées.

Vous pourrez ainsi :
- réduire durablement le coût des factures d'énergies
- externaliser la gestion de vos systèmes énergétiques et la garantie de leur performance dans le temps
- planifier vos coûts et vous mettre à l'abri des augmentations du coût des énergies

Contact : Jean-Christophe CLEMENT - CCI Nice Côte d'Azur
Jean-christophe.clement@cote-azur.cci.fr
http://www.cote-azur.cci.fr/Eco-Energies

STEEEP

Ce projet européen est porté en Paca par les CCI Marseille Provence, Var et Nice Côte d'Azur. Il s'adresse aux PME souhaitant s'engager dans un programme d'efficacité énergétique conduit sur 2 ans à travers un accompagnement personnalisé (prédiagnostic énergie, plan d'actions individuel, ateliers collectifs). La première vague de sélection des entreprises a été réalisée en 2014 ; il reste toutefois possible de rejoindre ce programme à travers la mise en place en cours dans les 3 départements de "communautés locales d'intérêt énergétique", visant à déployer des actions collectives de maîtrise de l'énergie (échange de bonnes pratiques, audits croisés, mutualisation d'équipements ou de services…).

Contactez votre conseiller CCI pour plus d'informations :

CCI MARSEILLE PROVENCE
Mathieu Weiss - *mathieu.weiss@ccimp.com*

CCI VAR
Michel Hours - *michel.hours@var.cci.fr*

CCI NICE CÔTE D'AZUR
Jean-Christophe Clément - *jean-christophe.clement@cote-azur.cci.fr*

PROGRAMME MEE (MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE EN ENTREPRISE)

Pour les entreprises situées dans le Vaucluse, le Pays d'Arles, ou les Alpes-de-Haute-Provence. (voir détail page 4)

Maîtrisez et réduisez vos consommations d'énergie !

L'opération collective innovante MEE (Maîtrise de l'Energie en Entreprise), pilotée par la CCI de Vaucluse, en partenariat avec les CCI du Pays d'Arles, des Alpes de Haute-Provence et les associations AERE et Ecopolenergie, a pour objectif d'accompagner de façon pragmatique 15 entreprises du territoire dans la maîtrise et la réduction de leurs consommations d'énergie. Ce programme vise à identifier les nombreux postes de consommation énergétique de vos installations et améliorer vos connaissances sur l'utilisation de l'énergie dans votre entreprise : éclairage, chauffage, eau, production de froid, air comprimé, etc.
Il existe des moyens simples et rapidement rentables pour limiter leur impact financier et permettre à l'entreprise de réduire ses consommations énergétiques.

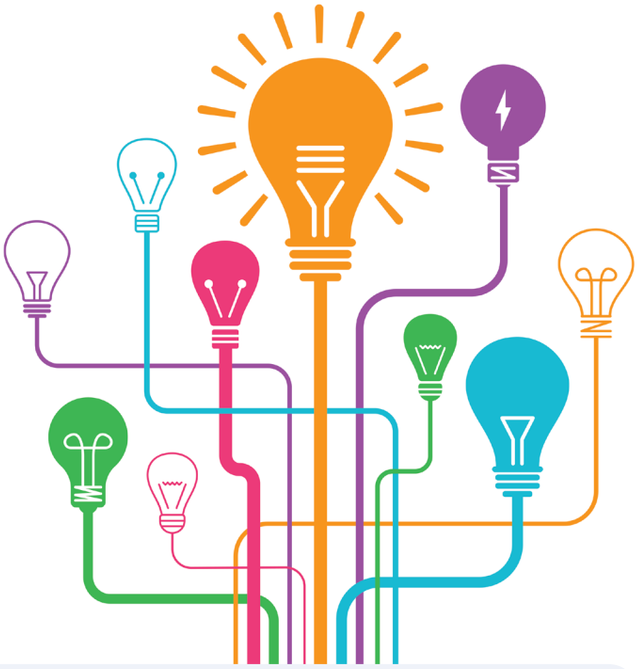

- Un programme pour améliorer votre performance énergétique
  - Réduire vos consommations d'énergie et acquérir une meilleure maîtrise technique
  - Anticiper la hausse des tarifs de l'énergie et la fin des contrats aux tarifs réglementés fin 2015
  - Un premier pas vers l'optimisation énergétique dans un contexte réglementaire croissant et l'émergence de nouvelles normes (ISO 50001)
  - Sensibiliser l'ensemble de vos collaborateurs selon leur métier

- L'opération en quelques chiffres
  - 3 territoires : Vaucluse, Pays d'Arles, Alpes de Haute-Provence
  - 15 entreprises accompagnées à partir de septembre 2015 pendant une durée de 18 mois : 21 jours par entreprise dont 6 jours sur site

Lancement opérationnel d'un 1er groupe de 7 entreprises le 22 Septembre 2015 :

- Ateliers Bio de Provence, Carpentras(84)
- MC Cormick, Monteux (84)
- Eurosilicone, Apt (84)
- Négoce Bois Charpente, Montfavet (84)
- Mas La Grenouillère, Stes Maries de la Mer (13)
- SARL Gentoun, Stes Maries de la Mer (13)
- Albhades Provence, Oraison (04)

Lancement d'un 2nd groupe en prévision pour Juin 2016.
- Tarif : 2047 €HT au lieu de 8750 €HT grâce à un cofinancement ADEME - Région PACA (possibilité de prise en charge d'une partie par les OPCA)

- Les économies en quelques chiffres
  - Dans l'industrie, 75% des économies concernant le chauffage, l'air comprimé et le process de fabrication
  - Baisser le chauffage de 1°C permet une économie d'énergie de 7% sur les consommations
  - Baisser d'1 bar la pression de l'air comprimé permet une économie de 8% sur les consommations[1]
  - De nombreuses préconisations issues d'un diagnostic énergie ont un retour sur investissement inférieur à 2 ans[2].
    Bénéficiez d'un bilan de vos consommations, de visites sur sites, de conseils personnalisés, de mise en place d'actions de progrès et de leur suivi. C'est le moment de vous inscrire!

Contact CCI Vaucluse : Nathalie DUCHOZAL, Responsable Environnement et Développement Durable
nduchozal@vaucluse.cci.fr - 04 90 14 87 30

Contact CCI Pays d'Arles : Olivier JOUTEAU
ojouteau@arles.cci.fr - 04 90 99 08 10

[1]Source : ADEME
[2]Source : EDEL42

GESTION DES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES DÉMARCHE «EAUX TOP MÉTROPOLE»

Entreprises, obtenez des subventions pour améliorer votre gestion des effluents !

L'opération de réduction des pollutions toxiques dispersées "Eaux Top Métropole" est déployée depuis fin 2013 sur une partie du territoire Métropolitain.

Cette opération est pilotée par la Métropole NCA en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie NCA, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 06 et l'Agence de l'Eau RMC.

Intégrer le dispositif "Eaux Top Métropole", c'est bénéficier d'un diagnostic sur la gestion de vos effluents et des déchets générés par votre activité et faciliter l'accès aux subventions pour la mise en œuvre des préconisations permettant d'améliorer vos rejets et installations.

Si le diagnostic détecte des projets d'amélioration de la qualité de vos effluents ou de réduction de consommation en eau, l'équipe "Eaux Top" vous accompagne dans le choix et la mise en œuvre de bonnes pratiques ou de solutions techniques adaptées.

Votre projet est soutenu financièrement : travaux/achats/études relatifs à vos démarches d'amélioration : la mise en place d'un pré-traitement, le changement pour un process moins polluant, des aménagements permettant de réduire les risques de pollutions accidentelles, ...

TRAVAUX	Pollution toxique	40%	+10% entreprises moyennes +20% petites entreprises
	Économie d'eau		
	Pollution non toxique	30%	
	Prévention de pollution		
ÉTUDES	Études technico-économique	50%	

A ce jour, environ 160 entreprises ont été accompagnées par la CCI NCA et 300 000€ de subventions ont déjà été accordés.

Contactez votre Chargé de Relation Entreprises Eau au sein de la CCI NCA
0800 422 222

CCI NICE CÔTE D'AZUR

Ecologie Industrielle et Territoriale
Zoom sur le Projet NCIS Fos-Etang de Berre

NCIS
Nouvelles Coopérations Industrielles et Synergies
Fos – Étang de Berre

Forte de sa connaissance des industriels du pourtour de l'Etang de Berre (et au-delà) l'association Environnement-Industrie mène, depuis le mois de mars 2015, des entretiens avec les directeurs ; responsables environnement, énergie ou achats … afin d'échanger sur les flux entrants et sortants des sites industriels tant en termes de matières, d'énergie, que de services.
Ces entretiens sous forme d'interviews sont totalement ouverts à la discussion et ont pour objectif de faire émerger des réflexions autour de flux secondaires jusqu'alors mis de côté.

C'est ainsi que nous avons déjà rencontré une cinquantaine d'industries.

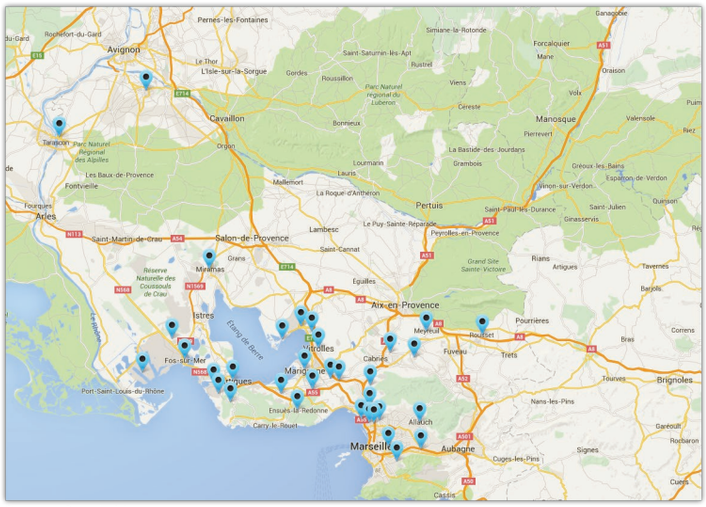

Source : Google Maps

Liste des entreprises qui ont intégré la démarche NCIS

ALTEO
AQUA TRAITEMENTS
ARCELORMITTAL MEDITERRANEE
AREVA
BIOTECHNA
BRENNTAG MEDITERRANEE
CAPM
CIFC
DELTA ROUTE
E.ON - SNET
DELTA RECYCLAGE
FIBRE EXCELLENCE
GEOGAZ
HARIBO
HEINEKEN

INITIAL
JEAN LEFEBVRE MEDITERRANEE
KEM ONE
LAFARGE CIMENTS / Malle
LAVASUD
LBC MARSEILLE
LYONDELLBASELL SERVICE FRANCE S.A.S
ORTEC
PETROINEOS
PHOENIX SERVICES

PRESTAPLAST (GCA)
PRIMAGAZ
PROTEC METAUX D'ARENC
ROCKSON ROTO SUD IMPRESSION SAS
RTDH
SAINT LOUIS SUCRES
SOLAMAT MEREX
SOTRECO SAS
SPSE
SPUR ENVIRONNEMENT
TECHNICOFLOR
VALORTEC
VALSUD VEOLIA PROPRETE
VIDAU
WILMAR

Points d'intérêt qui commencent à émerger

- **Certains flux, présentant un intérêt en local, font l'objet d'une attention particulière**
  - **HCl** : Production et commercialisation nouvelle d'HCL (33%) de KEM ONE développées dans le cadre de l'association PIICTO et permettant un approvisionnement court et des interconnections fortes entre industriels.
  - **H2** : De nombreuses réflexions sont en cours autour d'une utilisation de l'hydrogène comme énergie "stockable" ou alternative au gasoil dans les charriots élévateurs et dans les voitures électriques équipées de piles à combustibles. NCIS a pour ambition de mieux comprendre ces flux sur sa zone d'étude.
  - **Ammoniaque, Méthanol** … Certains flux de produits chimiques s'avèrent d'importance pour des industriels et pourraient faire l'objet de mutualisation dans l'achat, le transport, voir même le stockage.

- **Recherche de filières de valorisation spécifiques en local pour les textiles, bidons plastiques en fin de vie**
- **Développement de l'utilisation de solvants régénérés, ou de CSR (valorisation énergétique, combustibles alternatifs…)**
- **Une attention particulière est également portée sur l'eau, sa consommation et ses rejets**
- **Le transport logistique apparaît également comme une problématique prioritaire.**

Majoritairement développé sur le mode routier celui-ci engendre des coûts, des nuisances (pollution ; bruit ; surcharge du trafic routier …) et des difficultés (passage de frontières) importants tant au niveau local qu'à plus grande échelle. De nombreux industriels rencontrés ont évoqué leur volonté de développer d'autres modes de transports. Concrètement, sur la zone de Fos/Etang de Berre le fret maritime ; fluvial et ferroviaire sont 3 possibilités qui présentent un intérêt. Toutefois certains freins persistent :

- Fluvial : Importance de l'optimisation du fret pour réduire les coûts. Intérêt pour mutualiser les bateaux avec d'autres utilisateurs et ainsi utiliser toutes leurs capacités.
- Ferroviaire :
  - Problématique du coût : Le développement d'infrastructures ferroviaires et des services associés représente un coût trop important pour un seul industriel. Intérêt pour élargir les discussions entre industriels potentiellement intéressés pour développer ce fret sur des parcours communs
  - Problématique du service qui ne satisfait pas toujours les utilisateurs.
    - Créneaux parfois inadaptés à l'activité en raison de la priorité donnée au transport de personnes
    - Fiabilité - pas de service en situation de grève
- Général : deux derniers freins, associés au développement du multimodal, sont enfin évoqués :
  - Les ruptures de charges qui occasionnent des coûts supplémentaires
  - La gestion du dernier kilomètre.

Ces premiers éléments sont des pistes qui découlent d'une première analyse de nos échanges ; il ne s'agit pas nécessairement des conclusions ou projets qui résulteront de cette étude. La phase d'interview est en cours et les données que nous récolterons auront toute leur place dans l'analyse poussée qui suivra.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou avoir plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter

Aurélie FLOCH et Chloé MENARD
Chargées de mission
Email : contact@environnement-industrie.com
Tel : 04 91 14 30 60 - 04 91 14 30 61
Site : www.environnement-industrie.com

LE SIG,
AU COEUR DU MÉTIER DE PIPELINIER À SPSE

L'arrêté multi fluide du 5 mars 2014, impose aux exploitants des canalisations les plus importantes de posséder et maintenir un Système d'Informations Géographiques (SIG). Le SIG permet de générer des cartes mais aussi de réunir en une seule base de données toutes les informations constructives ou environnementales des canalisations.

La diversité des paysages, les particularités propres à chaque région, les spécificités locales sont très nombreuses en France et souvent difficiles à maitriser en même temps. Afin de prendre en compte toutes ces informations, SPSE a fait le choix d'intégrer et de tenir à jour un maximum de données dans son SIG.

Pas moins de 150 tables de données, dites spatiales, identifient les espaces naturels protégés, les rivières, les zones de captages d'eau, les failles sismiques, les densités de population, les zones bâties, les voies de circulation....

SPSE possède plusieurs canalisations de pétrole traversant la France de Fos sur Mer jusqu'en Allemagne.
Les distances parcourues sont autant de paysages et d'environnement traversés.

Si SPSE produit une partie de ces données, d'autres proviennent de l'IGN, de l'INPN, du BRGM, des DDT, d'OpenStreet, ou des ministères. Cette diversité de fournisseurs, de formats et parfois de projections oblige SPSE à utiliser plusieurs logiciels pour rendre cohérentes et interrogeables les informations entre elles.

La gestion de ces données nécessite une expertise et représente un important travail. Cela permet entre autre une préparation efficace des travaux que SPSE peut être amené à engager sur ses canalisations. L'utilisation simultanée de ces données permet d'identifier le meilleur accès pour un chantier, de réaliser des plannings en réduisant les impacts ou encore d'apprécier le niveau de difficulté des opérations.

SPSE utilise aussi ces données afin **d'adapter ses pratiques à l'environnement de la zone** : utilisation d'un engin à pneus ou à chenilles, déplacement à pied ou en véhicule, matériaux utilisés et ceci avant dès la phase avant-projet.

Au-delà de la simple utilisation d'un fond de carte pour consulter les données recueillies, SPSE utilise des algorithmes pour participer à la définition des éléments constitutifs de ses installations et aux moyens de protection et de surveillance nécessaire.

Sans réelle limite, le SIG devient également un formidable outil d'archivage et de traçabilité des actions menées sur ses ouvrages.

Contact : Fabien GUILLET
Diplômé en Prévention des risques industriels, passionné de géomatique et d'informatique, Créateur de *MyprivateGIS.com*, Chef du service Ligne SPSE.

alteo
A NEW WORLD OF ALUMINA

l'économie circulaire au coeur de la transformation environnementale

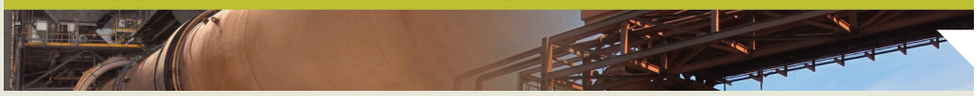

Créée il y a plus de 120 ans, l'usine de Gardanne n'a cessé d'évoluer pour faire face à différents challenges. Depuis plusieurs décennies, la réduction de son empreinte environnementale est une priorité. Elle s'articule autour de deux axes principaux : la réduction des émissions atmosphériques et la gestion des résidus de bauxite.

Alteo est une entreprise industrielle de taille intermédiaire, composée de quatre usines (trois en France et une en Allemagne). Alteo propose une gamme unique de produits issus du procédé Bayer, permettant d'extraire de la bauxite un composé naturel : l'alumine. Alteo est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la production intégrée d'alumines de spécialité. Ces produits de haute technicité sont proposés sous près de 400 références et utilisés dans différents domaines comme les verres spéciaux (écrans LCD, smartphones, tablettes), les céramiques, les abrasifs, les réfractaires, etc.

Dans sa démarche de progrès continu, Alteo, et plus spécifiquement l'usine de Gardanne, investit régulièrement pour optimiser à la fois les procédés et le matériel de production.
Par exemple :

- La mise en place de systèmes de dépoussiérage et d'asperseurs, couplée à une forte implication du personnel dans la gestion des flux de produits et des ateliers a permis de réduire les envolements de poussières de 94% en 25 ans ;
- Les émissions de SO2 ont complètement disparu grâce au changement de combustible (du fuel au gaz) ;
- Les émissions de GES ont également fortement diminué, grâce à des efforts constants d'amélioration des consommations énergétiques.

Dans le même esprit, une nouvelle unité de cogénération permettra d'optimiser les rendements énergétiques et donc de consommer moins de ressources.

Emissions poussières : -94% en 25 ans

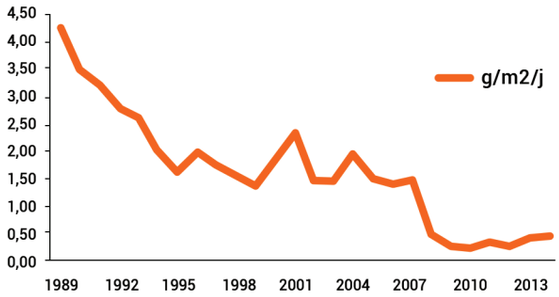

Filtre-presse

Unité de traitement sous-pression

D'autre part, Alteo œuvre pour une gestion optimale des résidus de bauxite.
Alteo arrêtera les rejets de résidus de bauxite en mer - dites **"boues rouges"** - au plus tard le 31 décembre 2015, ce qui représente un progrès environnemental majeur.
Pour ce faire, Alteo a mis en place une double solution innovante **"filtres-presses + unité de traitement d'eau"** permettant de traiter 100% de ces résidus.
Le système mis en place par l'usine de Gardanne va ainsi permettre de réduire les matières en suspension dans le futur rejet bien en deçà des limites réglementaires.

En parallèle, Alteo travaille depuis de nombreuses années sur la valorisation des résidus secs issus de ces procédés de traitement et a développé la Bauxaline®.
En effet, si les résidus liquides sont inexploitables, les résidus solides présentent des propriétés à fort potentiel pour des secteurs d'activité en développement comme :

1. La construction

- proche de l'argile par ses caractéristiques, la Bauxaline® peut se substituer en partie à celle-ci pour la fabrication de tuiles ou de briques ;
- la Bauxaline® peut remplacer certains ingrédients utilisés dans la fabrication des ciments ;
- elle peut entrer dans la formulation de billes d'argile expansées pour le bâtiment ;
- elle entre également dans la composition de nouveaux matériaux à la fabrication moins gourmande en énergie comme les géopolymères.

2. La dépollution

De par sa composition, la Bauxaline® permet de dépolluer des sols et des eaux contaminées et ainsi contribuer à l'amélioration de l'environnement :
- La Bauxaline® permet en effet d'épurer l'eau en piégeant les métaux dissouts (par exemple issus des effluents de sites miniers ou industriels), ou en capturant les phosphates dans les eaux des stations d'épuration ;
- sur les sols contaminés par des métaux lourds, la Bauxaline® piège la pollution et supprime la toxicité pour les plantes, permettant ainsi la revégétalisation.

Fortement engagé dans une démarche d'économie circulaire, et en cohérence avec la loi de Transition énergétique récemment votée, Alteo met en œuvre d'importants moyens pour développer la valorisation de cette matière première secondaire.

CHIFFRES CLÉS

Chiffre d'affaires : plus de 270 millions d'euros par an
Capacité de production : plus de 700 00 tonnes par an
Effectif : plus de 700 personnes dans le monde

Pour en savoir plus, consultez le site
www.alteo-environnement-gardanne.fr

Laurent POIZAT - Chef de Projets Bauxaline® Technologies
laurent.poizat@alteo-alumina.com

TOURNAIRE

Produit le meilleur, protège l'excellence

INNOVATION ET PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DEUX VALEURS FORTES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE TOURNAIRE.

Installé en région PACA depuis 1833, Tournaire fait partie des fleurons industriels de la région. L'Entreprise est aujourd'hui un acteur incontournable de l'équipement et de l'emballage des matières premières en France comme à l'international*.
Tournaire a su maintenir cette position par sa recherche constante d'excellence, son innovation permanente et sa diversification pour accompagner les exigences de ses clients. Le slogan ***«Produire le meilleur, Protéger l'excellence»*** résume bien la philosophie de l'entreprise présidée par Luc Tournaire.

Né avec les premiers distillateurs de plantes à parfum de Grasse, Tournaire est intrinsèquement lié à la région PACA et à la nature. Entreprise citoyenne et responsable, elle contribue par sa réussite à la renommée de la région et agit au quotidien pour la préservation de l'environnement. Pour cela, elle noue des partenariats innovants avec des pôles de compétitivité locaux, investit pour mieux servir ses clients et produit des équipements respectueux de l'environnement comme l'illustrent ces dernières initiatives :

Tournaire : Acteur de la dynamique régionale et moteur d'une filière d'extraction durable.

Tournaire a noué des partenariats forts avec plusieurs pôles de compétitivité pour s'inscrire dans une démarche environnementale innovante.
Ainsi l'Entreprise a choisi d'être un membre actif du pôle de compétitivité PASS (Parfums Arômes Senteurs Saveurs) PACA dont l'une des ambitions est de **"faire évoluer les pratiques vers une chimie plus verte et plus responsable"**.
En étant partenaire de ce PASS, Tournaire contribue, avec ses équipements d'excellence, à faire de ce pôle de compétitivité une référence internationale pour la production d'extraits naturels.
Mais cela ne s'arrête pas là, plus novateur encore, les membres de ce PASS se sont alliés avec ceux du PEIFL (Pôle Européen d'Innovation Fruits et Légumes) et de Trimatec (écotechnologies) pour créer, une marque commune : France Eco extraction.

France eco-extraction

L'enjeu est de développer des technologies **"durables"** qui prennent en compte les besoins des industriels et des consommateurs tout en s'assurant de la protection de l'environnement.

Innover pour être plus compétitif : le « hall-pilote » : une initiative 100% dédiée au service des clients sans négliger l'environnement.

Les clients de Tournaire appartiennent à une grande diversité de secteurs, de la parfumerie-cosmétiques à l'agro-alimentaire, de la pharmacie à la chimie,... Ils sont toujours à la recherche d'innovation, mais pour investir avec sérénité dans de nouveaux équipements, rien ne vaut un test grandeur nature. C'est pourquoi Tournaire met à disposition de ses clients un tout nouveau service à très forte valeur ajoutée : **le hall-pilote**.

L'extraction, un savoir-faire d'avenir.

CHIMIE PROPRE — Extraction en milieu eau subcritique

Il s'agit d'un atelier démonstrateur des technologies déployées par Tournaire qui permet de mener des essais semi-industriels. Les essais qualitatifs, conduits avec cette unité pilote, peuvent avoir lieu soit sur le site industriel de Grasse, soit chez l'utilisateur à travers une location de courte ou longue durée. Le personnel de la Division Équipement assure, dans ce cas, une formation avant mise en service. *''Nous pouvons ainsi accompagner nos clients historiques mais aussi les nouveaux entrants pour les doter des équipements nécessaires dès leur phase de pré-projet''* **explique Franck Bardini directeur de la Division Équipement de Tournaire.** Le développement de ce nouveau service est un projet stratégique pour le groupe grassois.

En effet Tournaire compte ainsi faire la différence en proposant une offre transversale développée dans le souci de la préservation de l'environnement. **Les procédés d'extraction comme l'EXSUB** en sont la meilleure preuve (voir encadré).

Extraire le meilleur des matières premières et s'inscrire dans une démarche environnementale ?
C'est possible grâce à EXSUB.

Ce procédé d'extraction à l'eau subcritique est particulièrement intéressant, notamment d'un point de vue environnemental : la Division Équipement de Tournaire conçoit et réalise des unités pilotes clé-en-main adaptées aux besoins spécifiques des utilisateurs.

Lorsque elle est portée à des couples température-pression élevés, en dessous de son point critique (374°C-220 bars), l'eau atteint un état qualifié de 'subcritique'.

Ses avantages sont nombreux :
- Les extractions sont plus rapides, en raison de la meilleure diffusivité du solvant ;
- Les coûts de retraitement des effluents sont réduits, et les émanations de COV (composés organiques volatils) n'ont plus lieu ;
- Les problèmes de teneur résiduelle en solvants parfois toxiques dans les produits finis disparaissent ;
- L'étape traditionnelle de désolvantisation de la matière première après extraction n'est plus nécessaire, ce qui permet de réduire les consommations d'énergie ;
- Les coûts de transport liés à l'approvisionnement et au retraitement des solvants traditionnels sont considérablement réduits, voire sont supprimés.

Le procédé s'inscrit donc pleinement dans le cadre d'une chimie plus sûre et plus respectueuse de l'environnement.

* L'entreprise apparaît dans le top 100 du palmarès des plus belles entreprises indépendantes de France publié par l'Expansion en septembre 2015

70, route de la Paoute - Le Plan - CS 71004
06131 GRASSE Cedex France
Tél : +33(0)4 93 09 34 34
karine.condo@tournaire.fr
www.tournaire.fr

Une entreprise certifiée MASE,
garantie de l'amélioration permanente

MASE — afaq ISO 14001 Environnement AFNOR CERTIFICATION — afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

AGENDA

Ce qui s'est passé...

Le 14 septembre 2015 à Marseille
RÉUNION D'ÉCHANGES : « MESURES D'URGENCE : RÉALISATION DES EIES »

Le 17 septembre à Marseille
FORMATION « GIDAF »

Le 21 septembre 2015 à Aix en Provence
RÉUNION D'INFORMATION « EAU ET INDUSTRIE : SDAGE, AAP ET AIDES IED, REDEVANCE SDE »

Le 08 octobre 2015 à Marseille
FORMATION « RÉGLEMENTATION AIR DES ICPE »

Le 09 octobre 2015 à Marseille
RÉUNION D'ÉCHANGES : « SORTIE DU STATUT DE DÉCHETS / ARRÊTÉ CSR / RUBRIQUE 4000 DÉCHETS »

Le 15 octobre 2015 à Marseille
FORMATION « LA NOUVELLE NOMENCLATURE ICPE / DIRECTIVE SEVESO III : QUEL IMPACT SUR MON ACTIVITÉ ? »

A venir...

Le 05 novembre 2015 en Avignon
FORMATIONS « GIDAF »

Le 4 décembre 2015 à Nice
Le 15 décembre 2015 à Marseille
FORMATIONS « ACTUALITES DU DROIT DES ICPE »

Le 15 janvier 2016 à Martigues
Le 22 janvier 2016 à Nice
FORMATIONS « GEREP »

Nouveaux adhérents 2015

L'association est heureuse de compter **6 nouveaux membres**

- **Membres ICPE**

  SINIAT, Carpentras (84), Fabrication de produits minéraux non métalliques

  CHROMALU, La Seyne-sur-Mer (83), Traitement de surface

  HARIBO, Marseille (13), Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie

  SPSE, Fos sur Mer (13), Transport et stockage d'hydrocarbures liquides

  CHOCOLATERIE DE PROVENCE, Marseille (13), Industrie alimentaire

- **Membre Eco Entreprise**

  CIA, Marseille (13), Conseil Ingénierie Acoustique

ENVIRONNEMENT-INDUSTRIE TÉMOIGNE POUR L'ONISEP

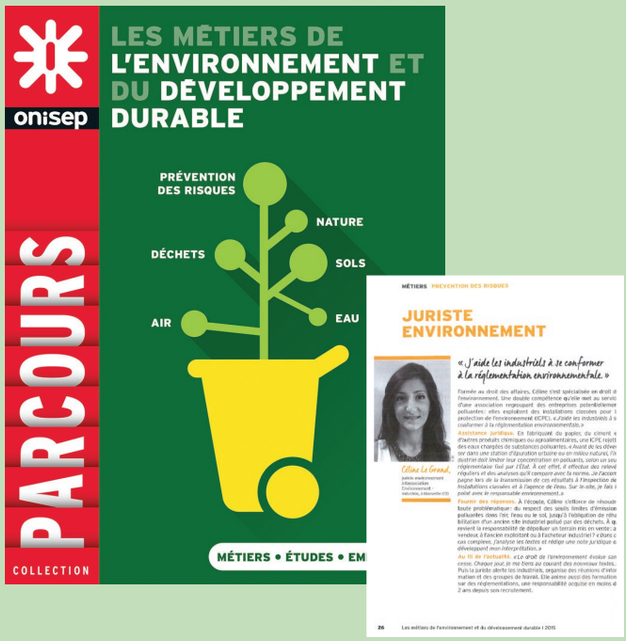

L'Office National d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) a publié une revue dédiée aux métiers de l'environnement au mois d'octobre 2015.
Parmi les 15 témoignages de professionnels de l'environnement, notre Juriste en Droit de l'environnement, Céline Le Grand, y a exposé son parcours et ses missions au sein de l'équipe d'Environnement-Industrie.

Peut-être ces lignes susciteront-elles de nouvelles vocations…

> « J'aide les industriels à se conformer à la réglementation environnementale. »

Bulletin d'adhésion

Les membres de l'association Environnement-Industrie sont des sites d'exploitation classés ICPE.. En cas de Groupe ou de structure « multi-sites », merci de renseigner un bulletin d'adhésion par site.

Etablissement .....

Code NAF ..... **Principale(s) activité(s)** .....

N° SIRET ..... **Effectif moyen 2014** .....

Classement ☐ SEVESO bas ☐ SEVESO haut ☐ IED

Votre établissement est-il adhérent à l'une de ces Fédérations Professionnelles

☐ FRIAA ☐ UNICEM ☐ UIC ☐ UIMM ☐ UFIP

☐ Autre .....

Adresse de l'établissement .....

Tél ..... Fax .....

Adresse de facturation pour la cotisation annuelle .....

.....

Bon de commande annuel nécessaire pour la facturation ☐ OUI ☐ NON

Si oui, merci d'indiquer le contact pour le bon de commande .....

Tél ..... Email .....

Directeur de l'établissement .....

Email .....

Responsable Environnement

Nom ..... Fonction .....

Tél ..... Email .....

Responsable Risque Industriel

Nom ..... Fonction .....

Tél ..... Email .....

Vous êtes une ICPE de PACA

☐ J'adhère et joint un chèque de 180€ TTC (150€ HT) pour la première année* de cotisation

* pour la 2nde année, la cotisation sera calculée sur la base de votre effectif

Vous êtes une Eco Entreprise

☐ J'adhère et joint un chèque de 240€ TTC (200€ HT) en règlement de la cotisation annuelle

Date ..... Signature et cachet de l'entreprise

Nom et fonction du répondant

.....

.....

Merci de bien vouloir retourner ce bulletin à Environnement Industrie - Immeuble CMCI
2, rue Henri Barbusse - 13241 Marseille cedex 01

EAU, AIR, SOLS, DÉCHETS
ÉVALUEZ VOTRE ENVIRONNEMENT

Leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification, SGS aide à maîtriser la conformité réglementaire et l'impact environnemental de vos produits et de vos activités : éco-conception, caractérisation des déchets, mesures sur site, analyses en laboratoire, conseil, études, évaluation et accompagnement (ISO 14001, 50001...), etc.

Pour plus d'informations contactez notre agence d'Aix-en-Provence :
04 42 61 64 67 - fr.environnement.paca@sgs.com

WHEN YOU NEED TO BE SURE SGS